

Compte-rendu du conseil municipal de St Martin en Vercors

Séance du 09 mai 2017

Présents : Claude Vignon, , Gilles Breton, Andrée Séquier, Giovanni Cadeddu, Virginie Dal-Pra, Laurent Benoit

Absents : Michel Olivier, Dominique Parein, Julie Faivre

Le Maire présente les démissions de Julie Faivre et Dominique Parein, en raison de désaccords avec la politique communale et les projets menés. Il exprime son profond regret de ces départs. La Sous-Préfecture a confirmé la nécessité d'organiser des élections municipales partielles anticipées pour compléter l'équipe municipale. Des dates seront proposées par la Sous-Préfecture au cours ou à la fin de l'été.

Délibérations du conseil

→ Mme Virginie Perucca va prochainement quitter son poste d'agent administratif à la mairie suite à une mutation à la ville du Coteau (Loire). Son départ est prévu fin juillet. Une réflexion est en cours sur la redéfinition des missions de son poste. La convention de mise à disposition à mi-temps auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour le secrétariat de l'espace nordique d'Herbouilly va s'achever avec son départ de la collectivité, et l'accueil de l'agence postale communale va débiter cet été dès l'achèvement des travaux de rénovation de la mairie. Il était envisagé initialement avec le Département de poursuivre la mise à disposition de l'agent pour une durée de 12 mois en attendant la mise en place de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) des stations de la Drôme. Mais une mise à disposition ne peut finalement être convenue entre deux collectivités sur un poste contractuel. Dans ces conditions d'incertitudes sur l'évolution du poste de secrétariat de la station nordique, il est décidé de rendre la mission de secrétariat d'Herbouilly au Conseil Départemental de la Drôme et de lancer un recrutement pour un poste contractuel d'un an à temps complet d'agent administratif polyvalent, en charge des projets communaux et de l'accueil de la mairie et de l'agence postale communale. Le poste à temps partiel d'agent d'accueil de la mairie et de l'agence postale est donc supprimé, son recrutement sera annulé.
Voté à l'unanimité.

→ Le projet d'école numérique proposé par les institutrices est présenté au conseil. Il s'agit d'équiper les classes de l'école primaire en tablettes numériques dotées d'applications éducatives gratuites. Le projet est estimé à 8 000 €, financé à 50% par l'Etat. L'association des Parents d'Elèves participera à hauteur de 2 000 € et la commune complètera pour 2000 € également. *Voté à l'unanimité.*

→ Electrification de la maison de M. Sébastien Molitor et Mme Emilie Le Gouic au hameau du Briac : le projet est chiffré par le Syndicat d'Energies de la Drôme à 7 473 € avec une prise en charge partielle par le syndicat. La commune approuve le montant de la participation communale de 1 473,63 €, qui sera remboursée par les pétitionnaires. *Voté à l'unanimité.*

→ Souscription d'un crédit-relais de 200 000 € au taux de 0,89% auprès de la Caisse d'Épargne pour permettre le paiement des charges courantes de la mairie et des situations de travaux des entreprises sans mettre en difficulté la trésorerie communale. Ce crédit relais sera remboursé après le versement des subventions des opérations d'assainissement et de rénovation de la mairie. *Voté à l'unanimité.*

→ Vote d'un nouveau tarif de la nuitée au camping de groupe : 5 € (au lieu de 3 € précédemment). Cette hausse est justifiée par les travaux de rénovation du bloc sanitaire réalisés ce printemps. *Voté à l'unanimité.*

→ Le Maire propose au conseil d'accorder une gratuité équivalente à un mois de loyer pour l'épicerie La Saponaire, en compensation de la gêne occasionnée par les travaux de rénovation de la mairie durant plusieurs mois. Le conseil approuve à la majorité (3 abstentions).

Décisions du conseil

→ Le Maire propose au conseil d'accorder la gratuité de l'emplacement de la terrasse du bar-restaurant L'ancolie sur la place du tilleul pour la saison 2017, en compensation de la gêne occasionnée par les travaux de rénovation de la mairie durant plusieurs mois. Le conseil approuve à l'unanimité.

→ La commune ne préempte pas à l'acquisition de la maison de Mme Ginette Picot par M. Vanderhoeven pour un montant de 65 000 €.

→ L'association les Souffleurs sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour la soirée du vendredi 22 septembre dans le cadre de l'animation culturelle intercommunale « la belle rousse ». Le conseil accepte à l'unanimité.

→ L'association Maison Pour Tous sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour des cours de danse les week-ends du 13 et 19 mai car la salle des associations de La Chapelle est occupée par d'autres manifestations. Le conseil accepte à l'unanimité.

→ Virginie Dal-Pra prend l'intérim de la responsabilité de la commission école en attendant les prochaines élections municipales partielles.

→ Le projet d'aménagement d'un équipement sportif et ludique de plein air - tranche 2 : rénovation du bloc sanitaire et création d'un chemin piéton devrait être travaillé cet été pour être déposé avant le 30 septembre auprès du Département de la Drôme et de la Région Auvergne Rhône-Alpes afin d'être financé pour 2018. Étant donné les prochains changements de personnel administratif et d'élus, il est décidé de reporter cette deuxième tranche en 2019. Une commission de travail sera créée après les élections.

Informations au conseil

→ Le Maire présente au conseil le projet de création d'une piste forestière desservant des parcelles privées entre St Martin et St Julien située en balcon sous les falaises de Roche Rousse. Le projet a toutefois été remis en cause par plusieurs propriétaires lors d'une réunion publique.

→ Le Maire présente l'accord trouvé avec M. et Mme Guillaumat pour la location de deux emplacements de véhicules sur l'aire technique communale du hameau des Moreaux.

→ Un projet de convention est en cours d'élaboration avec M. Rémy Jalifier pour la mise à disposition de son ancienne fosse à lisier comme espace de stockage de matériaux inertes communaux.

Tour de table

Giovanni Cadeddu : informe le conseil que la SAS Vercorsoleil lance une deuxième tranche de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, et recherche des nouveaux toits sur le Vercors Drômois.

Andrée Séquier : informe le conseil qu'elle a repris la mission de Michel Olivier pour poursuivre le travail de fleurissement du village avec les habitants bénévoles. Il a été décidé de reporter l'aménagement en bois autour du tilleul après les travaux de rénovation de la mairie. Au jardin de ville, le terrain de boules a été ré-ensablé et une nouvelle balançoire sera installée cet été . Les services techniques ont fabriqué des nouveaux bacs à fleurs.

Secrétaire de séance : Gilles Breton